



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 0012/AONO/CUM/CLS/CIPM/2026 DU 21 AOÛT 2026
POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ESPACES DE
GRILLADE DANS LA VILLE DE MAROUA DANS LE CADRE DU PROGRAMME
C2D URBAIN « CAPITALES REGIONALES 2 »

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du programme C2D urbain « Capitales Régionales » et de l'accord de rétrocession relatif à la subvention dudit Programme signé le 28 juin 2018 entre la République du Cameroun et la Communauté Urbaine de Maroua, le **Maire de la Ville de Maroua** lance le présent Appel d'Offres portant sur l'achèvement des travaux de construction des espaces de grillade dans la ville de Maroua, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux à réaliser comprennent notamment certaines parties de :

Ouvrages
Module d'Espaces de Grillade pour Viande rouge et poulet
Module d'Espaces de Grillade pour beignetterie
Module d'Espaces de Grillade pour poisson et d'une toilette publique
Module de toilette publique
Hangar pour réception des clients

3. Allotissement.

Le présent dossier d'appel d'offres est en **lot unique**.

4. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois**.

5. Financement et coût prévisionnel des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par la subvention C2D, objet de la convention d'affectation CCM1521 01 G du 28 juin 2018 au profit du programme C2D urbain « Capitales Régionales ».

Le coût prévisionnel des travaux est de **quarante millions (40 000 000) FCFA TTC**.

6. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce n°12 du DAO. La caution devra être valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Le montant de cette caution est de **huit cent mille (800 000) francs CFA**.

NB : *Les chèques bancaires, mêmes certifiés ne seront pas acceptés.*

7. Participation

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égales conditions à toutes les entreprises nationales ou étrangères domiciliées au Cameroun et ayant une expérience avérée dans les travaux de même nature.

8. Consultation et Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Communauté Urbaine de Maroua ou auprès de la Cellule Locale de Suivi du Programme C2D Urbain « Capitales Régionales » dès publication du présent avis.

Le dossier peut être obtenu sur présentation de la quittance de versement d'une somme non remboursable de **50 000 F CFA (Cinquante mille)** à la Recette Municipale de la Communauté Urbaine de Maroua.

9. Présentation et remise des Offres

Les documents constituant l'offre du soumissionnaire seront répartis en trois enveloppes distinctes cachetées contenant :

- Dossier administratif ;
- Offre technique ;
- Offre financière.

Ces trois enveloppes seront elles-mêmes placées dans une enveloppe extérieure cachetée.

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires papier dont l'original, six (06) copies marquées comme tels et une (01) copie numérique (CD ou clé USB), devra parvenir à la Cellule des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Maroua au plus tard le **02 OCT 2026** [six (06) semaines après la date de publication de l'appel d'offres] à 10 heures, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 00012/AONO/CUM/CLS/CIPM/2026
DU 01 AOÛT 2026 POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES
ESPACES DE GRILLADE DANS LA VILLE DE MAROUA DANS LE CADRE DU
PROGRAMME C2D URBAIN « CAPITALES REGIONALES 2 »
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt seront irrecevables.

10. Recevabilité des offres

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou organisme financier agréée par le Ministre des Finances entraînera le rejet de l'offre.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un seul temps une heure après la date limite de dépôt des offres, soit le 02 OCT 2026 [Le même jour que celui de la remise des offres] à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Maroua qui se tiendra à la salle de délibération de la Communauté Urbaine de Maroua.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à ces séances d'ouvertures ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

12. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de l'offre technique aux spécifications techniques du DAO et à la qualification des candidats.

12.1 Critères éliminatoires

Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives et à la qualification technique des candidats.

Ces critères sont les suivantes :

- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence d'un prix dans le BPU et DQE ;
- Non satisfaction d'un critère essentiel ;
- Capacité financière insuffisante :
 - Attestation de capacité financière délivrée par une banque de premier ordre de 40 000 000 FCFA au moins ;
 - Avoir un Chiffre d'affaires annuel minimum (Bilans financiers) sur les trois dernières (2025, 2024 et 2023) années, certifié par un Comptable agréé $\geq 240\,000\,000$ FCFA ;

En cas de groupement, le chiffre d'affaires sera satisfait ainsi qu'il suit : au moins 50% par le mandataire, au moins 15% par chaque membre et 100% par l'ensemble du groupement.

12.2 Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères essentiels de qualification ci-dessous :

- Expérience du soumissionnaire ;
- Moyens humains ;
- Moyens matériels ;
- Méthodologie ;

Les références (pages du marché concerné présentant à minima l'objet, le coût, le financement, le délai, le Client et le lieu ; accompagné du PV de réception desdits travaux) devront être assez récentes (moins de 7 ans).

Les détails de ces critères essentiels sont précisés dans la grille d'évaluation figurant en annexe du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

13. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre, présentant des capacités administratives et techniques satisfaisantes, sera jugée la moins-disante.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans les services suivants :

- Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Maroua ;
- Cellule Locale de Suivi du programme C2D-Urbain Maroua, sise à la communauté urbaine de Maroua, Tel. 690 20 38 65, Email. c2dmarouacam@gmail.com ;
- Cellule Centrale de Suivi du programme C2D-Urbain, située derrière la DGSN à Nlongkak, Yaoundé, Tel. 222-21-91-01, c2dcapitalesregionales@gmail.com

16. Vulgarisation des numéros de téléphone de la cellule de la lutte contre la corruption au MINMAP

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48

Maroua, le 21 AOÛT 2026

LE MAIRE DE LA VILLE,
(Maire d'Ouvrage)

Ampliations :

- ✓ Préfet/Diamaré (Pour information);
- ✓ AFD (Pour information) ;
- ✓ STADE-C2D (Pour information) ;
- ✓ CCS/Ydé (Pour information)
- ✓ DR MINMAP (Pour information)
- ✓ ARMP (Pour publication au JDM) ;
- ✓ Président CIPM (Pour information) ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives (Pour information et mémoire).

